

COMMUNE DE CHANTERAC

Département de la Dordogne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

Convocation et Affichage le 4 novembre 2013

L'an deux mil treize, le **mercredi 13 novembre à 18 h 30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire

Présents : MAGNE Jean-Michel, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, MARTIOL Philippe, LEHELLE Martine, MERIEN Jérôme, LACOSTE Virginie, PETEYAS Marlène

Absents : (excusés), BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, BRUGEASSOU Pierrot

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Délibération n° 53/2013 : Saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du centre de gestion de la Dordogne pour les personnels transférés ou mis à disposition de la communauté de communes Isle Vern et Salembre

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n° 99-586 du 19 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46)

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-2 et L5211-4-1 ,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013135-003 en date du 15 mai 2013 portant création de la communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes ISLE ET VERN, MOYENNE VALLEE DE L'ISLE et VALLEE DU SALEMBRE ;

Considérant l'intérêt du projet communautaire ;

Il appartient au conseil municipal, avant de délibérer définitivement sur le transfert et la mise à disposition du personnel communal à la Communauté Isle Vern et Salembre à compter du 1^{er} janvier 2014, de saisir pour avis le comité technique paritaire placé auprès du centre de gestion de la Dordogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De saisir le CTP placé auprès du CDG 24 pour avis sur les transferts et les mises à disposition du personnel communal à la communauté de commune Isle Vern et Salembre à compter du 01/01/2014,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 54/2013 : Virement de crédits-DM n°2/Budget Communal

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		

D-60623 : Alimentation		1 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 500.00 €
D-6411 : Personnel titulaire		1 928.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		1 928.00 €
D-73923 : Reversement sur FNGIR		1.00 €
Total D 014 : Atténuations de produits		1.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 928.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonct)	1 928.00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 751.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'invest.	6 751.00 €	
D-6534 : Cotisations se sécurité sociale-part P		5 000.00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion cour		5 000.00 €
D-668 : Autres charges financières		250.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		250.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)	8 679.00 €	8 679.00 €
INVESTISSEMENT		
R-021: Virement de la section de fonctionnement	6 751.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonc	6 751.00 €	
D-2313-39 : RESTAURANT SCOLAIRE	9 751.00 €	
D-2315-13 : VOIRIE		3 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 751.00 €	3 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)	9 751.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)	6 751.00 €	3 000.00 €
Total Général	-6 751.00 €	- 6 751.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 55/2013 : Virement de crédits-DM n°1/Budget Assainissement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-6215 : Personnel affecté collectivité	961.64 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	961.64 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement		819.14 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'inv.		819.14 €
D-6611 : Intérêts réglés à l'échéance		42.50 €
D-668 : Autres charges financières		100.00 €
Total D 66 : Charges financières		142.50 €
Total FONCTIONNEMENT	961.64 €	961.64 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation		819.14 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'explo		819.14 €
D-1641 Emprunts en euros		1 672.60 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 672.60 €
D-2158 18 : Canalisations et Tabourets	853.46 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	853.46 €	
Total INVESTISSEMENT (Dépenses)	853.46 €	1 672.60 €
Total FONCTIONNEMENT (Recettes)		819.14 €
Total Général	819.14 €	819.14 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 56/2013 : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL
CONTRAT CNP 2014

Monsieur Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à signer ces contrats CNP Assurances pour l'année 2014,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention de gestion, concernant ces contrats avec le CDG 24, suite à l'évolution des différentes procédures administratives.

Délibération n° 57/2013 : FRAIS DE DEPLACEMENT/AGENTS COMMUNAUX
Année 2013

Monsieur Le Maire Expose au Conseil Municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service de la municipalité.

L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par ces agents, Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 210 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser ces agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service de la commune,
- de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2007,
- de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle à 210 € pour les agents ci-dessous :
 - ▶ Christine DUFFOUR, adjoint Technique 2ème classe
 - ▶ Roselyne VILLEDARY, adjoint administratif principal 1ère classe
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au paiement de chaque indemnité.

Délibération n° 58/2013 : INDEMNITE KILOMETRIQUE/PORTAGE DES LIVRES
Année 2013

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame BILLAT Edith, domiciliée au Lieu-Dit « Beauterie » 24190 CHANTERAC porte bénévolement des livres de la bibliothèque au domicile des administrés de la commune.

Cela nécessite de nombreux déplacements qu'elle effectue avec son véhicule personnel.

Monsieur Le Maire propose d'indemniser, Madame BILLAT, pour ses frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer à Madame BILLAT Edith, la somme de 210 euros pour l'année 2013.

Délibération n° 59/2013 : INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU SOL PAR LA D.D.D.T

Monsieur Le Maire

INFORME que la Responsable du Pôle SHUC ADS et le chef du Service Territorial du Bergeracois ont présenté la nouvelle Direction Départementale des Territoires et ont indiqué la nécessité de revoir les conventions qui permettent la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols, pour celles sollicitées à compter du 1^{er} janvier 2014.

RAPPELLE qu'en application des dispositions de l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme plusieurs solutions s'offrent pour l'instruction des dossiers :

1°) par les services de la commune

2°) par les services d'une collectivité territoriale ou ceux d'un groupement de collectivités

3°) par une agence départementale créée en application de l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales

4°) par les services de l'Etat (direction départementale des territoires, service territorial du Bergeracois) lorsque la commune remplit les conditions fixées par l'article L. 422-8.

DEMANDE à ses collègues de se prononcer sur l'une des solutions citées.

Le Conseil Municipal, après délibération :

DECIDE de confier aux services de la direction départementale des territoires (D.D.T.), mis à disposition, l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des autorisations et actes afférents à l'occupation des sols à compter du 01/01/2014

Et donne tout pouvoir au maire pour signer la convention et tous actes s'y rapportant.

Délibération n° 60/2013 : Virement de crédits-DM n°3 /Budget Communal

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-60611 : Eau et assainissement		1 000.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement		1 000.00 €
D-61551 : Matériel roulant		2 000.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies		1 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'invest.	5 000.00 €	
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €
R-021: Virement de la section de fonctionnement	5 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonc	5 000.00 €	
D-2151-13 : VOIRIE		34 542.56 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		34 542.56 €
D-2313-39 : RESTAURANT SCOLAIRE	6 926.56 €	
D-2315-13 : VOIRIE	34 542.56 €	1 926.56 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	41 469.12 €	1 926.53 €
Total INVESTISSEMENT (Dépenses)	41 469.12 €	1 926.56 €
Total FONCTIONNEMENT (Recettes)	5 000.00 €	
Total Général	- 5 000.00 €	- 5 000.00 €

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Pierrot BRUGEASSOU présente le devis concernant la réfection de la place du Foyer Rural. Le Conseil Municipal estime que le devis est trop cher. Le projet doit être revu à la baisse.

Une subvention d'un montant de 6 082 euros a été accordée pour des travaux de voirie au titre du contrat d'objectifs 2013 au taux de 30 % (délibération du 20 juin 2013).

Questions diverses et communications diverses

- 1) Le préau de la cour de l'école est à nettoyer et à repeindre.

2) Les problématiques concernant la desserte en eau potable au village de Charrieras devraient être résolus par des travaux engagés par le SIAEP de TOCANE dans le courant de l'année 2014.

3) Manifestations à venir :

- ▶ Téléthon, samedi 7 décembre
- ▶ Foire, lundi 9 décembre
- ▶ Vœux du maire, 11 janvier 2014 à 17 h
- ▶ Repas des Aînés, dimanche 26 janvier 2014

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 53/2013 : Saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du centre

De gestion de la Dordogne pour les personnels transférés ou mis à disposition de la communauté de communes Isle Vern et Salembre

Délibération n° 54/2013 : Virement de crédits n° 2/Budget Communal

Délibération n° 55/2013 : Virement de crédits n° 1/Budget Assainissement

Délibération n° 56/2013 : Assurance statutaire du personnel – contrat CNP 2014

Délibération n° 57/2013 : Frais de déplacement/Agents communaux – Année 2013

Délibération n° 58/2013 : Indemnité kilométrique/Portage des livres – Année 2013

Délibération n° 59/2013 : Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol

Par la D.D.T.

Délibération n° 60/2013 : Virement de crédits n° 3/Budget Communal

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 19H40.